

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 4 JUIN 2021

Compte-rendu

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à :
Renaud COMBAUD	x			
Brigitte FOURÉ			x	Pouvoir à S.Bris
Christophe TIPHONNET	x			
Sylvie BRIS	x			
Raphaël BOUCARDEAU			x	Pouvoir à T.Gaillard
Carole DUTRIUX			x	Pouvoir à C. Tiphonnet
Tanguy GAILLARD	x			
Christian MEGRET	x			
Evelyne BERTRAND	x			
Lê-Xuân LAIRAUD	x			Arrivée 20 heures 30
Olivier GEOFFRION	x			
Nicole DELUSSET	x			
Nathalie RENARD	x			Arrivée 20 heures 30
Marie JARRY	x			
Damien TRILLAUD	x			
Emilie ROUX			x	Pouvoir à H.Clément
Hugues CLEMENT	x			
Guillaume DENIS			X	Pouvoir à R.Combaud
Dominique HYVERNAUD-PINEAU	x			
Patricia RANOUIL	x			
Amandine GUILLAUME	X			
Nadia CAILLAUD	x			
Christophe TYRE	X			

Christophe Tiphonnet est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du 07 mai.

Villes et villages fleuris : candidature de la commune nouvelle

La commune est labélisée « villes et villages fleuris » pour la commune historique d'Aigre qui a obtenu 1 fleur. Les élus et agents ont amorcé la démarche afin d'élargir la labellisation à la commune nouvelle en incluant Villejésus, et en candidatant pour obtenir une deuxième fleur. Il n'y avait pas eu de visite du jury départemental en 2020 en raison de la crise sanitaire ; celle-ci devrait avoir lieu dans l'été. L'embellissement est poursuivi sur le territoire de la commune nouvelle, de même que la démarche de gestion raisonnée des espaces verts.

La candidature de la commune d'Aigre pour la deuxième fleur a été déposée.

PLUI : Point d'étape :

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Cœur de Charente, les communes sont invitées à travailler sur le règlement écrit et graphique.

Pour mener à bien cette étape, les élus de la commission Attractivité se sont réunis pour étudier les plans de zonage de la commune.

Le Maire présente l'état d'avancement du PLUI : orientations d'aménagement et programmation, règlement et cartes graphiques.

Le document du COPIL sera adressé à chaque conseiller municipal.

Présentation du projet d'extension de la ZA de Villejésus

La communauté de communes Cœur de Charente, en lien avec la commune, souhaite déposer un permis d'aménager dans le cadre des possibilités d'extension de la ZA de Villejésus, pour laquelle il ne reste plus de terrain viabilisé à la vente. La communauté de communes a retenu le cabinet Héteria.

Un premier zonage a été défini dans le règlement graphique du PLUI, il convient désormais d'affiner au mieux la demande, notamment concernant le nombre de lots, le découpage, etc.

Taxe de séjour pour le Parc des Charmilles

Créée par une loi de 1910, la taxe de séjour est instituée à l'initiative des collectivités réalisant des dépenses favorisant l'accueil des touristes. Sur le territoire, la taxe de séjour est collectée par le PETR – Pays du Ruffécois, et reversée à l'Office du Tourisme.

Pour l'aire de camping-car au Parc des Charmilles, la taxe de séjour est de 0,80€/nuit/camping-car.

Le tarif fixé pour une nuit au Parc des Charmilles est de 5€. Il convient que le conseil municipal détermine la manière de tenir compte de la taxe de séjour dans cette tarification.

Le Maire propose de réviser le tarif de stationnement à l'aire de camping pour 24 heures et de le fixer à 6.00 € à compter du 1^{er} juillet prochain, afin de tenir compte de la taxe de séjour à reverser au PETR. Accord du Conseil Municipal.

Fonctionnement de la bibliothèque intercommunale

Le chantier de la bibliothèque intercommunale (dans le bâtiment de l'ancienne trésorerie, propriété de la commune) a été réceptionné le 7 mai dernier. La bibliothèque ouvrira le 1^{er} septembre.

Le Maire présente le projet de fonctionnement tel qu'arrêté lors d'une réunion entre la communauté de communes et les communes concernées par le réseau de lecture publique du pays d'Aigre. Les bibliothèques intercommunales de Tusson et Saint-Fraigne comptent 184 adhérents.

A l'ouverture de la bibliothèque d'Aigre (tête de réseau), les horaires d'ouverture seraient les suivants : 14 heures sur 5 demi-journées, réparties comme suit : Mardi matin 9h30 à 12h, le mercredi de 14h à 18h, jeudi de 9h30 à 12h, le vendredi de 16h à 18h, le samedi de 9h30 à 12 h. Des créneaux d'animations seront réservés aux écoles et à l'EPHAD.

Aménagement de la rue des marais à Saint-Mexant – achat de la parcelle AC 94

Le Maire et le Maire-Adjoint en charge du Cadre de vie rappellent les échanges lors du précédent conseil municipal, concernant l'aménagement de la rue des Marais à Saint-Mexant.

A ce titre, il est proposé que la commune fasse l'acquisition de la parcelle AC 94 (ancien garage en mauvais état) pour l'euro symbolique afin d'étudier un aménagement de voirie, seul accès à leurs terres de plusieurs exploitants. Le déplacement d'ouvrages électriques du secteur sera également discuté avec ENEDIS.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat de la parcelle AC 94 à l'euro symbolique. Accord du Conseil Municipal (3 voix contre et 1 abstention).

Aménagement de l'entrée d'Aigre (av du 8 mai) dans le cadre de l'ouverture de l'EHPAD Les Jardins d'Iroise

Le Maire et le Maire-Adjoint en charge du Cadre de vie rappellent les échanges lors du précédent conseil municipal, concernant l'aménagement de l'entrée d'Aigre (av du 8 mai) dans le cadre de

l'ouverture de l'EHPAD Les Jardins d'Iroise. Celle-ci est prévue au mois d'octobre. Le Maire rappelle la délibération de l'ancienne Municipalité validant le déplacement du panneau de l'entrée d'agglomération d'Aigre, proposée par l'ADA dans le cadre de la sécurisation de l'entrée du bourg, suite aux travaux de l'EHPAD « Les jardins d'Iroise » et son ouverture prochaine.

Christophe Tiphonnet, présente le projet d'aménagement de voirie jusqu'à la SAUR (création d'un cheminement pour piétons et voie d'évitement), proposé par l'entreprise STPA à Cozes qui intervient sur le terrassement de l'EHPAD. Afin de pouvoir mener à bien les travaux, il convient d'ouvrir une ligne de crédits au budget de 30 000.00 €

Accord du Conseil Municipal.

Remplacement Cédric Varlet – Contrat aidé de 6 mois.

Le Maire-Adjoint rappelle au Conseil Municipal que le service technique de la commune compte 8 agents à temps complet. Le Maire-Adjoint informe les élus que Cédric Varlet, agent au sein de l'équipe espaces verts, est en arrêt depuis le 24 mars, et jusqu'au 31 août au moins (en attente d'une opération). Le Maire-Adjoint propose au Conseil Municipal de recruter un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC – ex contrat aidé) pour une durée de 6 mois, afin de compléter l'équipe espaces verts qui est particulièrement sollicitée durant la période estivale.

Les demandeurs d'emploi engagés dans le cadre d'un PEC bénéficient d'un accompagnement au quotidien pour leur permettre l'accès à la formation et l'acquis de compétences. L'employeur bénéficie d'une aide de 45% à 80% selon la situation de la personne recrutée.

Accord du Conseil Municipal.

Vente de l'ancien atelier des services techniques communaux

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de l'ancien atelier communal situé rue du pont boursier, d'une superficie totale de 1008 m². Ce local a été entièrement vidé et n'a plus de vocation. Les élus ont approuvé, lors du conseil municipal du 7 mai, la mise en vente de ce local au prix de 30 000€.

Le Maire présente en séance les quatre offres reçues. Il propose de vendre le local à Xavier Partaud au prix de 30 000 € frais de notaire inclus.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Préparation de la réunion sur les pôles éducatifs

Comme évoqué lors du Conseil municipal du 2 avril, il est rappelé la tenue, en mars 2021, d'une réunion organisée par la Direction départementale de l'éducation nationale sur le thème « école et ruralité », qui s'orientait sur la création de « pôles éducatifs » en milieu rural. Une prochaine réunion aura lieu le 24 juin en présence de l'ensemble des communes du secteur.

Le Maire fait part de la proposition de position la commune d'Aigre, à savoir un maintien du fonctionnement des écoles d'Aigre avec l'intérêt pour de nouveaux projets à développer avec l'Education nationale, et une volonté d'un maintien de l'équilibre avec les autres écoles rurales du secteur.

Soutien à l'unanimité du conseil municipal.

Restauration scolaire : présentation du projet « jardin éducatif ».

Philippe Bras, cuisinier du restaurant scolaire, et les élus de la commission, travaillent sur un projet de jardin potager pédagogique. Une réunion de la commission a eu lieu le 3 juin, avec l'ensemble des membres de la communauté éducative.

L'APE avait été sollicitée pour porter le dossier au budget participatif, mais préférerait le déposer au budget participatif 2022.

Il est prévu que le cuisinier établisse un comparatif avec d'autres communes qui auraient mené un projet similaire.

Présentation du projet de création de terrains familiaux à Bois Billon (porté par la communauté de communes)

La Maire présente le projet porté par la communauté de communes Cœur de Charente relatif à la création de deux terrains familiaux à Bois Billon, sur des terrains appartenant actuellement à la commune d'Aigre, et dont la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Le Maire propose que le terrain soit mis à disposition à la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence, plutôt qu'une vente à l'euro symbolique.

Une réunion technique a eu lieu avec la communauté de communes, l'association « Le Chemin du Hérisson » et les gens du voyage. Des WC provisoires vont être aménagés en l'attente des travaux des terrains familiaux. De nombreuses plaintes ont été faites par des promeneurs, riverains et exploitants concernant l'état du chemin et des terrains agricoles autour de Bois Billon ; les élus vont régulièrement sur site afin d'y remédier.

Fonctionnement du centre de vaccination

Le Centre de Vaccination, porté par les professionnels de santé du pays d'Aigre en lien avec la municipalité, poursuit la vaccination contre le coronavirus au sein de la maison de santé intercommunale d'Aigre. Un appel aux bénévoles a été lancé pour assurer l'accueil. En parallèle, le Maire présente la proposition de Charente Santé pour un partenariat sur le secrétariat. Dominique Gautier est détaché quelques heures du secrétariat de Mairie afin d'assurer une partie du secrétariat au centre de vaccination. Le département par convention dédommagerait la commune. Un autre agent devrait être recruté en CDD par le département.

Accord du Conseil Municipal.

Investissements 2021 : point d'étape sur les subventions et mise à jour des plans de financement

Le Maire présente l'état des subventions (DETR et DSIL) obtenues ou refusées à date, et les échanges en cours avec les partenaires financeurs.

- Espace France Services : Accord DETR (202 123.50 €).
- Charmilles – tranche 3 (lavoir) : Accord DSIL exceptionnelle plan de relance (25 000 €).
- Aménagement et valorisation du secteur de l'Eglise : DETR refusée. Il est prévu de solliciter le SDEG dans la cadre de l'effacement de réseau. Les travaux pourraient être réalisés en deux phases, avec priorité à la partie démolie.
- Rénovation énergétique des bâtiments : DETR refusée.
 - Le plan de financement sera modifié, incluant une sollicitation auprès du Conseil départemental et une augmentation de la part demandée au LEADER (fonds européens). Accord du Conseil municipal.

Décision budgétaire modificative

Afin de tenir compte de modifications apparues depuis le vote du budget, il est soumis au vote une décision budgétaire modificative proposée ci-dessous :

- **Dépenses de fonctionnement :**
 - Réajustement cotisation ATD (sauvegarde) 500
 - Fournitures (fonctionnement) 11 113
 - Total 11 613**
- **Recettes de fonctionnement :**
 - Subvention ANAH – péril imminent (bien Badenhorst) 613
 - Taxes fiscales (régularisation) 11 000
 - Total 11 613**
- **Dépenses d'investissement :**
 - 21 - achat parcelle 411 A 387 (chemin randonnée L'Ouche) 500

- 21 – achat parcelle AH 977 (maison de santé)	10 000
- 2315 – Aménagement avenue du 8 mai	30 000
- 2315 – Aménagement Saint-Mexant	10 000
- 4541 – Travaux péril imminent (bien Badenhorst)	1 500
- 21568 - Poteau incendie les granges	2 700
- Travaux Pôle de services au public (ajustement)	20 000
- Dépenses imprévues (investissement)	4 800
Total	79 500
• <u>Recettes d'investissement :</u>	
- 4541 Remboursement péril imminent (bien Badenhorst)	1 500
- Vente immeuble Saint-Aubin (bien Brejasson)	78 000
Total	79 500

A la suite de la décision de vendre l'ancien atelier communal d'Aigre à environ 27 000.00 € net vendeur, la décision modificative ci-dessus sera rééquilibrée en incluant la recette supplémentaire de 27 000.00 € en investissement.

Accord du Conseil Municipal.

Précision de Nadia Caillaud, à la suite de la donation de Madame Bréjasson, qui souhaiterait que la commune poursuive l'entretien de sa tombe au cimetière. Le Maire indique que cela sera fait, et que de la même manière il souhaite faire le point sur les donations de biens à la commune qui nécessiteraient l'entretien des tombes des personnes concernées par la municipalité.

Modification des statuts de la fourrière – Adhésion de 3 communes.

A la suite du dernier conseil syndical du Syndicat Mixte de la Fourrière 16 qui s'est déroulé le 22 avril dernier, il convient de valider le projet de statuts, approuvant l'intégration des communes de Chabrac, Turgon et Vindelle.

Avis favorable du Conseil Municipal

Questions diverses

- Le recensement de la population aura lieu en 2022. Le Maire propose de nommer Isabelle Guigon, coordonnateur communal de la collectivité. Accord du Conseil Municipal.

- La commission de contrôle des listes électorales s'est réunie le 29 mai dernier. Il a été notifié par courrier aux électeurs leur changement de bureau de vote à l'intérieur de la commune.

- M. Négret, Pharmacien d'Aigre fait don à la commune de masques de protection. Remerciements des élus.

- Le Maire confirme qu'un courrier de soutien a été adressé à M. Négret pour sa poursuite dans la fabrication de gel hydro-alcoolique en début de pandémie.

- A la demande de l'Association l'Assise et à l'occasion de leurs portes ouvertes, les panneaux électoraux ont été déplacés devant la salle des fêtes de Villejésus.

- La fontaine de Villejésus a été remise en service.

- A l'occasion de la réouverture des bars et restaurants d'Aigre, le 9 juin prochain, le Maire a autorisé les responsables d'établissements d'Aigre à agrandir leur terrasse sur le domaine public. L'arrêté pris par l'ancienne municipalité et fermant la rue de l'hôtel de ville à la circulation le jeudi matin sera mis en application afin de permettre au restaurant le Bilboquet d'agrandir sa terrasse sur la rue.

- L'Acte de vente de la maison Brejasson à M. Colledoeuf est en cours de rédaction et sera signé prochainement.

-Le Maire donne lecture de la lettre du Directeur du Président de « Marpen Insertion et Formation » faisant part de sa déception de n'avoir pu acquérir l'immeuble Bréjasson.

- Octobre rose : Dans le cadre de la campagne de dépistage du cancer du sein, le PETR porteur du Contrat local de Santé, propose cette année aux collectivités de participer à une action de

communication par la pose de parapluies roses dans une rue ou place au prix de 3 € l'unité. Accord du Conseil Municipal.

- Avancement domicile groupé SOLIHA en cours : Acte authentique de bail en cours de rédaction à valider par la municipalité.
- Les travaux d'agrandissement du columbarium de Villejésus ont été réalisés par l'Entreprise Poitou Granit et sont terminés : déjà 1 case vendue.
- Le Maire donne lecture de la lettre de mécontentement de Françoise Cartron sur l'état du cimetière. Il rappelle les contraintes qui s'appliquent à nos agents et la vigilance des élus à ce sujet, cela sera de nouveau expliqué dans le prochain conseil municipal.
- Le Maire fait part de la candidature de la commune d'Aigre aux « Victoires de l'investissement local » pour les travaux d'aménagement du parc des Charmilles.
- Un engin agricole a percuté le pont situé à la Motte, il est prévu la sécurisation de ce passage et un diagnostic de cet ouvrage.
- Le surpresseur installé au renclos est toujours en disfonctionnement suite à l'intervention de SOGEA.
- Lecture de la réponse du Ministre de l'éducation nationale suite à la lettre de mécontentement que lui a adressé le Maire pour la suppression du poste « plus de maître que de classe ».
- L'organisation du temps scolaire restera sur 4 jours pour l'année scolaire 2021/2022.
- Poursuite de la procédure contre M. Audonnet pour dépôt sauvage d'ordures (Bois de Bordeaux).
- Projet de Parc photovoltaïque au sol au bois de la sablière : les sondages ont été réalisés et les trous n'ont pas été rebouchés, le bail emphytéotique le prévoyait. Le Maire a adressé un courrier de mise en demeure à la Société OXYNERGIE.
- Présentation du dossier d'information de SFR concernant l'antenne située au Bois de la Sablière qui va évoluer pour apporter de nouveaux services et permettre une meilleure utilisation du réseau téléphonique. Le dossier est consultable en mairie.
- La commune est inscrite sur la plateforme « Clean2gether » qui permet aux particuliers de signaler des dépôts sauvages.
- Sauvegarde 3, 2, 1 (permettant la sauvegarde sur trois supports différents). La commune a souscrit à l'option « usages collaboratifs », pour prise en main à distance (télétravail).
- RGPD : l'ATD a été missionné par la Commune. Rendez-vous fixé avec l'ATD le vendredi 11 juin à 14 heures.

Fin de la séance 22h00.